

**XIII.**

**BUDGET**

DES

**RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE**

**POUR L'EXERCICE 1887.**

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique; il comprend tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1886 s'élève à . . . . . fr. 683,236,450 »

Les évaluations pour l'exercice 1887 montent à . . . . . 746,397,150 »

DIFFÉRENCE EN PLUS POUR 1887. . . . . fr. 61,160,700 »

Cette différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après afin de les mettre en harmonie avec les faits constatés en 1885.

*Augmentations.*

ART. 5. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860. . . . . fr. 173,500 »

ART. 6. — Réserve du fonds communal . . . . . 28,200 »

ART. 11. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne. . . . . 20,000,000 »

ART. 54. — Impôts et produits recouvrés au profit des communes . . . . . fr. 2,200,000 »

ART. 42. — Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises . . . . . 56,000,000 »

ART. 44. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers . . . . . 6,000,000 »

ART. 64. — Chemin de fer. — Services en général . . . . . 17,500 »

ART. 66. — Postes et télégraphes. — 1<sup>o</sup> service de postes. . . . . 2,500 »

TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . . . fr. 84,421,700 »

*Diminutions.*

ART. 27. — Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation . . . . . fr. 4,000,000 »

ART. 51. — Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste . . . . . 18,000,000 »

A REPORTER. . . . . fr. 22,000,000 » 84,421,700 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr.	22,000,000	»	84,421,700	»
ART. 36. — Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	200,000	»		
ART. 59. — Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	50,000	»		
ART. 41. — Consignations de toute nature.	1,000,000	»		
ART. 43. — Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà).	10,000	»		
ART. 49. — Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 18 juin 1822).	1,000	»		
ART. 74 (ancien). — Frais d'administration de la masse d'habillement du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	20,000	»		
			<u>23,261,000</u>	»
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.			61,160,700	»

## ART. 3. — Fonds communal.

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens de 1887, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		p. ‰	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café. . . . .	3,100,000	75	2,325,000
Eaux-de-vie. . . . .	1,560,000	32,1267 <sup>(1)</sup>	456,900
Bières et vinaigres. . . . .	700,000	35	206,000
Sucres. . . . .	1,500,000		325,000
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins . . . . .	4,550,000	35	1,585,500
Eaux-de-vie. . . . .	54,000,000	32,1267 <sup>(1)</sup>	10,923,100
Bières . . . . .	14,010,000	35	4,905,500
Vinaigres. . . . .	14,000		4,900
Sucres. . . . .	4,500,000		1,575,000
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	14,825,000	41	6,078,250
	<b>TOTAL. . . . .</b>		<b>28,023,150</b>

(1) Pour cette proportion voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (art. 6). — Voies et Moyens.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 28,623,150 francs est supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (\*) et l'excédent devrait en conséquence être attribué à la réserve, conformément au § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862. Mais comme, d'après la situation actuelle, le montant de la réserve atteindra au 31 décembre 1887 le maximum fixé par le § 3 dudit article, il n'y aura pas lieu d'opérer la retenue mentionnée ci-dessus. Dès lors, la somme de 28,623,150 francs représente le montant à répartir entre les communes en 1887.

Le revenu de la réserve en 1887 comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1886 et en 1887. Ces intérêts peuvent être évalués à 365,000 francs.

*Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1885.*

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1885 (annexe A);
- 2° Le compte de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);
- 3° L'état de la répartition du fonds communal pour l'année 1885 (annexe C);
- 4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe D).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été en 1885 de fr. 29,351,848 33 c. Ce revenu étant supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (\*), il a été opéré, conformément au § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, une retenue au profit de la réserve, mais seulement jusqu'à concurrence de fr. 441,304 63 c, la réserve ne pouvant dépasser, suivant le § 3 de l'article 2 de ladite loi, le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (voir annexe B).

(\*) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1884 à 1886 s'élèvent, savoir :

En 1884. . . . .	fr. 26,958,972.14
— 1885. . . . .	29,240,543.70
— 1886 (prévision) . . . . .	28,449,630. »
	ENSEMBLE. . . . . fr. 84,649,163.84
	Moyenne. . . . . 28,216,388.61

(<sup>2</sup>) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1882 à 1884 s'élèvent, savoir :

En 1882. . . . .	fr. 27,133,028.08
— 1883. . . . .	27,603,894.62
— 1884. . . . .	26,958,972.14
	ENSEMBLE. . . . . fr. 81,695,894.84
	MOYENNE . . . . . 27,231,964.94

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34. — *Impôts et produits recouvrés au profit des communes.*

Crédit demandé pour 1887. . . . .	fr.	16,400,000	»
— — 1886. . . . .		14,200,000	»
EN PLUS POUR 1887. . . . .	fr.	2,200,000	»

Il importe de mettre les crédits portés au projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre en harmonie avec les faits constatés; ils doivent être fixés de manière à couvrir les dépenses prévues.

En ce qui concerne les impôts et produits recouvrés au profit des communes, il est à remarquer qu'ils ont une tendance à augmenter constamment. Dans cet état de choses il y a lieu d'augmenter de 2,200,000 francs le crédit porté à l'article 34.

ART. 36. — *Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.*

Crédit demandé pour 1887 . . . . .	fr.	600,000	»
— — 1886 . . . . .		800,000	»
EN MOINS POUR 1887. . . . .	fr.	200,000	»

Les recettes et les dépenses se rapportant à l'article 36 sont, de leur nature, essentiellement variables. Après s'être élevées jusqu'à près d'un million, elles n'atteignent depuis quelques années que 400,000 francs au plus; en raison de ces circonstances, on croit pouvoir évaluer les prévisions de 1887 à 600,000 francs sans avoir à craindre de mécompte.

ART. 37. — *Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie.*

La moyenne quinquennale des recettes s'élève à . . . . fr. 269,382 54

La dépense de toute l'année 1885 n'est pas connue à ce jour; on ne pourrait que la déterminer d'une manière fictive en ajoutant à la dépense des onze premiers mois,  $\frac{1}{11}$ . Cette opération accuse, pour l'année 1885, une dépense totale de fr. 120,333, 84 c. Ce chiffre est, selon toutes probabilités, au-dessous de la réalité. Il est préférable de ne pas y avoir égard.

Moyenne des années 1881 à 1884 . . . . .		312,691	53
	fr.	582,074	07
	$\frac{1}{11} =$	291,037	03
On propose d'inscrire au Budget de 1887. . . . .	fr.	300,000	»
Prévisions pour 1886 . . . . .		330,000	»
DIMINUTION. . . . .	fr.	30,000	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## ART. 58. — Amendes et frais de justice en matière forestière.

Moyenne quinquennale des recettes. . . . .	fr.	23,288 50
La dépense de l'exercice 1885, fixée en ajoutant à la dépense des onze premiers mois, ci. . . . .	fr.	26,617 13
	1/10 <sup>e</sup> ou	2,419 74
est de. . . . .	fr.	<u>29,056 87</u>

Ce chiffre n'étant que fictif, il n'y a pas lieu de le faire entrer en ligne de compte.

Moyenne des années 1881 à 1884 . . . . .		22,253 57
	fr.	<u>45,541 67</u>
	1/2 =	<u>22,770 83</u>

On propose d'inscrire au Budget de 1887 le même chiffre que celui qui a été inscrit au Budget précédent, soit . . . . . fr. 22,500 »

## ART. 59. — Consignations de toute nature.

La recette et la dépense de l'année 1882 sont exceptionnellement élevées : pareille remarque a été faite dans les notes à l'appui des Budgets de 1885 et de 1886 ; il est prudent d'éliminer cette année, comme précédemment.

Recettes des années 1881-1883-1884 et 1885 . . . . .	fr.	77,972,906 29
Moyenne 1/4. . . . .		19,493,226 57
Dépenses des mêmes années . . . . .	fr.	75,541,000 02
Moyenne 1/4. . . . .		18,385,250 »
	fr.	<u>57,878,476 57</u>
	1/2 =	18,959,238 28
Soit en arrondissant . . . . .		19,000,000 »
Prévisions pour 1886 . . . . .		20,000,000 »
D'où une diminution de . . . . .	fr.	<u>1,000,000 »</u>



**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1887 sont évaluées respectivement à la somme de sept cent quarante-six millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante francs (746,597,150 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 23 février 1886.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**A. BEERNAERT.**

---

## BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
<b>TITRE I — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE</b>			
<b>CHAPITRE PREMIER</b>			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour surêté de leur gestion, et par des contribuables négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc	4,800,000	•
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux	2,100,000	•
3	Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877	40,000	•
4	Fonds provinciaux	Versements faits directement dans la caisse de l'État	1,200,000
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	10 000 000
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000	•
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	28,623,150	•
6	Réserve du fonds communal	365,000	•
7	Fonds locaux — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000	•
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000	•
9	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	50,000	•
10	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne	50,000	•
11	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	85,000,000	•
12	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000	•
13	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	•
14	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	•
15	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	250,000	•
16	— — — des Affaires Étrangères	100,000	•
17	— — — de la Justice	150,000	•
18	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	•
19	— — — des professeurs et instituteurs communaux	530,000	•
20	— — — de l'ordre judiciaire	380,000	•
21	— — — des officiers de l'armée	1,000,000	•
22	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000	•
23	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	•
24	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer Postes et Télégraphes	700,000	•
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000	•
26	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000	•
27	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation	5,000,000	•
28	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	3,750,000	•
29	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	•
30	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	100,000	•
31	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	322,000,000	•
<b>A REPORTER</b>		fr	<b>444,150,150</b> •

## BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N.° DES ARTICLES	DESIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. . . . .	fr.	444,150,150 »
<b>CHAPITRE II.</b>			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>			
<b>Ministère des Finances.</b>			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
32	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . . . . .	500,000 .	
35	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions . . . . .	175,000 .	
34	Impôts et produits recouvrés au profit des communes . . . . .	16,400,000 .	
35	Masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . .	170,000 .	
36	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	600,000 .	
37	Travaux d'irrigation dans la Campine . . . . .	2,000 .	
38	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale). . . . .	0,000 .	
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
39	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	500,000 .	
40	Amendes et frais de justice en matière forestière . . . . .	22,500 .	
41	Consignations de toute nature . . . . .	19,000,000 .	
<b>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</b>			
<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>			
42	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises . . . . .	65,000,000 .	
43	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà) . . . . .	250,000 .	
<i>B. — Administration des postes et télégraphes.</i>			
44	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers . . . . .	38,000,000 .	
45	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste . . . . .	130,000,000 .	
46	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs . . . . .	2,500,000 .	
47	Encaissement et paiement de coupons . . . . .	2,000,000 .	
<i>C. — Administration de la Marine.</i>			
48	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise . . . . .	20,000 .	
49	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822). . . . .	6,000 .	
<b>Ministère de la Justice.</b>			
50	Masse des détenus (administration des prisons) . . . . .	218,500 .	
<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</b>			
51	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État . . . . .	50,000 .	
52	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	35,000 .	
53	Produit du Jardin Botanique . . . . .	1,000 .	
		A REPORTER. . . . .	fr. 295,058,000 »
		A REPORTER. . . . .	fr. 789,166,150 »

## BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES ou des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.	•	759,166150 •
	<b>TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.</b>		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 <sup>er</sup> . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
54	Subsides offerts à l'État pour construction de routes . . . . .	100,000 •	
55	Subsides pour travaux d'utilité publique . . . . .	1,000,000 •	
56	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser . . . . .	50,000 •	2,150,000 •
57	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer . . . . .	1,000,000 •	
	§ 2. — FONDS DE REMPLI.		
	<i>Fonds de rempli provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</b>		
58	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc., et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires.	10,000 •	
59	Produits des laboratoires agricoles de l'État . . . . .	50,000 •	
	<b>Ministère des Chemins de fer, postes et télégraphes.</b>		
	A. — Chemin de fer.		
60	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	5,500,000 •	
61	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent . . . . .	100,000 •	
62	Service de la traction et du matériel . . . . .	500,000 •	
63	Service des transports . . . . .	50,000 •	
64	Services en général . . . . .	84,500 •	
65	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services . . .	400,000 •	
	B. — Postes et télégraphes.		
66	1 <sup>er</sup> Service des postes . . . . . 12,500 •	42,500 •	5,991,000 •
	2 <sup>e</sup> Service des télégraphes . . . . . 30,000 •		
	C. — Marins.		
67	Service de la traction et du matériel . . . . .	20,000 •	
	A REPORTER. . . . . fr.	•	746,207,150 •

## BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	Report. . . . . fr.	»	746,297,150 »
	<b>Ministère de la Guerre.</b>		
68	Service des établissements de fabrication de l'artillerie . . . . .	20,000 »	
69	Service de l'Institut cartographique militaire . . . . .	15,000 »	
70	Service des objets de couchage de l'État . . . . .	5,000 »	
71	Service de la pharmacie centrale de l'armée. . . . .	18,000 »	
72	Service de la remonte spéciale des officiers. . . . .	200,000 »	
	<b>§ 5. — SERVICES DIVERS.</b>		
73	Cautionnements des entrepreneurs défallants. . . . .	10,000 »	
74	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieupoort . . . . .	90,000 »	100,000 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. . . . . fr.</b>		<b>746,507,150 »</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(432)

## ANNEXES AU BUDGET

## DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1887.

## ANNEXE A.

## DECOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1885

NATURE DES PRODUITS	Évaluations du BUDGET	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1885			Retenue sur de droits indument perçus	RESTE	Part attribuée au FONDS COMMUNAL	
		Exercice 1884	Exercice 1885	TOTAL			TALX	MONTANT
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Café . . . (Droit de douane)	5 100,000 "	"	3,469,859	3,469,859	3,450 23	3,466,509 77	75 %	2,599,799 83
Faux-de-vie étrangères id	1,560,000 "		1,538 987 12	1,538 987 12	11,150 96	1,527,836 16	35 <sup>(*)</sup> / <sub>100</sub>	448,594 78
Bières et vinaigres id	700,000 "		881,249 35	881,249 35	842 32	880,407 03	35 %	308,142 46
Vins (Droit d'accise)	4,506,000 "		4,619,144 15	4,619,144 15	24,742 34	4,594,401 70	35 %	1,604,040 62
Faux-de-vie indigènes id	20,570,000 "	170,651 15	34,746,048 75	34,917,599 90	478 40	34,917,121 50	35 <sup>(*)</sup> / <sub>100</sub>	11,796,502 91
Bières id	14,058,000 "	572 40	15,607,447 65	15,608,020 05	26,801 06	15,581,218 97	35 %	4,7 3,426 64
Vinaigres id	12,000 "	"	17,724 28	17,724 28	"	17,724 28	35 %	6,205 50
Sucres (Droits de douane et d'accise)	6,000,000 "	53,444 66	6,116,405 12	6,169,847 78	35,828 10	6,134,019 68		2,146 906 89
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	56 186,000 "	224,668 21	61,327,904 58	61,552,572 59	90,845 18	61,452,720 41		21,067,677 77
Postes	14,150,200 "	842,958 13	13,021,580 74	13,864,518 87	"	13,864,518 87	41 %	5,644,370 78
TOTAL	fr 75,425,200 "	1,067,606 34	77,810,144 12	78,886,750 46	105,502 41	78,785,448 05		20,351,848 83
Prélèvement effectué en exécution du § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (*)								111,504 63
								Somme répartie fr 20,240,343 70

(\*) D'après l'article 7 de la loi du 30 juillet 1883, la quote part revenant au fonds communal dans le produit des droits d'accise sur les eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, reste fixée à 35 %. D'un autre côté la quote part annuelle de l'Etat dans ces produits est fixée par ledit article à 24,000,000 de francs, au minimum, sans que, pour les années 1883-1884 et 1885, la somme à attribuer au fonds communal puisse, par suite de cette dernière disposition, descendre au-dessous de la moyenne des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880-1881-1882, soit fr 9,590,804 92 c, deduction faite de la part proportionnelle des communes dans le montant des ordonnances de restitution de droits indument perçus. La quote part dévolue au fonds communal pour 1885 sur les eaux-de-vie étant de fr 12,244,957 66 c, elle dépasse ainsi ladite moyenne de fr 2,654,152 74 c.

2) La retenue de 1 % dont parle le § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, s'élève à fr 740,576 84 c, mais elle a été réduite à fr 141 304 63 c, la réserve ne pouvant dépasser suivant le § 3 de l'article 3 de ladite loi, le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (Voir annexe B)

## ANNEXE B.

## COMPTÉ

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1885.

## A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1885.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre de l'exercice 1886, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1884, un solde disponible de . . . . . fr. 172 41

<i>Recettes.</i> — Produit de la réalisation d'un capital nominal de 554,000 francs de la Dette publique à 4 % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	583,614 35
Semestres d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> janvier et le 1 <sup>er</sup> juillet 1885, d'un capital nominal de 237,400 francs de la Dette publique à 2 ½ % . . . . .	2,967 30
Semestre d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> juillet 1885, d'un capital nominal de 251,800 francs de la même Dette . . . . .	3,147 80
Semestres d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> mai et le 1 <sup>er</sup> novembre 1885, d'un capital nominal de 7,876,900 francs de la Dette publique à 3 % . . . . .	236,307 »
Semestre d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> mai 1885 d'un capital nominal de 2,362,000 francs de la Dette publique à 4 % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	47,240 »
Semestre d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> novembre 1885, d'un capital nominal de 2,362,100 francs de la même Dette. . . . .	47,242 »
Semestre d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> février 1885, d'un capital nominal de 134,000 francs de la Dette publique à 4 % (2 <sup>e</sup> série). . . . .	2,680 »
Semestre d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> août 1885, d'un capital nominal de 287,900 francs de la même Dette . . . . .	5,758 »

TOTAL DES RECETTES. . . fr. 929,128 76

<i>Dépenses.</i> — Prélèvement effectué en exécution de l'article 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 . . . . .	586,226 15
Prix d'achat d'un capital nominal de 4,000 francs de la Dette publique à 2 ½ % (1) . . . . . fr.	2,868 38
Idem de 7,200 francs de la même Dette (1)	5,140 35
Idem de 4,200 francs id. (1)	3,091 83
Idem de 7,600 francs id. (1)	5,727 30
Idem de 100 francs de la Dette publique à 4 % (1 <sup>re</sup> série) (1) . . . . .	103 71
Idem de 160,800 francs de la même Dette (1)	165,360 34
Idem de 153,900 francs de la même Dette (2 <sup>e</sup> série) (2) . . . . .	160,135 73

SOMME DISPONIBLE. . . fr. 474 97

(1) Y compris fr.	1 52,	montant des intérêts bonifiés.
(2) —	60 28	— —
(3) —	1 73	— —
(4) —	18 80	— —
(5) —	0 08	— —
(6) —	53 60	— —
(7) —	1,631 80	— —



## ANNEXE C.

## État de la répartition du fonds communal de 1885. — Communes à octroi.

N° D'ORDRE.	COMMUNES	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1859	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART
		directes en 1884 (principal).	Minimum de quote part des communes à octroi.	de chaque commune	
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport . . . . .	15,212 78	25,576 27	•	23,576 27
2	Termonde . . . . .	58,466 50	82,117 02	•	82,117 02
3	Bruges . . . . .	404,597 55	445,684 61	•	445,684 61
4	Gand . . . . .	1,408,103 80	1,549,051 •	•	1,549,051 •
5	Lokere . . . . .	70,618 22	86,732 55	•	86,732 55
6	Arlon . . . . .	48,258 98	50,914 47	•	50,914 47
7	Mons . . . . .	300,589 43	517,815 50	•	517,815 50
8	Hodimont . . . . .	51,046 01	52,090 50	•	52,090 50
9	Hasselt . . . . .	91,422 15	91,105 80	•	91,105 80
10	Saint-Nicolas . . . . .	144,740 56	144,157 27	14 44	144,171 71
11	Tournai . . . . .	298,954 65	294,761 71	2,998 00	297,759 80
12	Malines . . . . .	305,420 26	297,258 08	4,005 08	302,253 70
13	Naeseyck . . . . .	15,065 •	14,180 65	825 15	15,005 80
14	Louvain . . . . .	566,808 12	540,740 50	24,626 02	565,566 52
15	Ypres . . . . .	125,112 98	114,011 25	10,610 04	124,621 27
16	Ostende . . . . .	198,946 80	180,507 21	17,857 80	198,105 01
17	Liège . . . . .	1,414,647 47	1,267,562 98	141,724 76	1,400,087 74
18	Turnhout . . . . .	72,556 28	64,000 •	7,571 13	72,271 13
19	Furnes . . . . .	55,565 56	29,761 93	5,071 72	55,453 63
20	Lierre . . . . .	95,613 45	82,582 54	10,663 18	95,245 52
21	Audenarde . . . . .	50,736 85	54,591 32	4,089 54	50,580 66
22	La Bouverie . . . . .	16,608 44	14,192 55	2,550 82	16,543 17
23	Diest . . . . .	48,420 52	40,098 58	7,251 64	48,250 22
24	Poperinghe . . . . .	48,829 00	40,556 65	8,501 45	48,658 08
25	Bruxelles . . . . .	5,458,558 45	2,865,166 07	581,690 60	5,444,766 67
26	Verviers . . . . .	554,055 26	282,551 57	70,112 41	552,663 78
27	Namur . . . . .	270,890 76	214,715 74	55,119 55	269,835 00
28	Tirlemont . . . . .	88,466 03	70,054 07	18,084 28	88,118 55
29	Menin . . . . .	55,504 05	41,662 70	15,623 21	55,285 91
30	Huy . . . . .	97,504 71	72,242 06	24,870 45	97,121 51
31	Dinant . . . . .	52,064 22	58,000 •	15,859 60	51,850 60

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1884 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1880. — Ménagements de QUOTE-PART des COMMUNES à octroi.	SONNES recevant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
52	Ath. . . . .	61,893 98	44,705 98	16,854 73	61,650 73
53	Philippeville. . . . .	8,651 14	6,242 72	2,574 42	8,617 14
54	Frameries . . . . .	35,652 29	24,996 86	10,405 39	35,492 25
55	Courtrai . . . . .	234,286 95	165,798 76	69,567 42	235,566 18
56	Saint-Trond . . . . .	64,599 92	44,489 .	19,057 82	64,146 82
57	Alost . . . . .	155,351 62	92,492 00	42,528 68	134,810 67
58	Lessines . . . . .	31,606 70	21,506 92	9,975 53	31,542 25
59	Tongres . . . . .	53,541 17	35,696 50	17,654 59	53,350 73
60	Dixmude. . . . .	28,072 82	18,500 .	9,462 49	27,962 49
61	Hérentbals . . . . .	17,718 24	11,118 41	6,550 20	17,648 61
62	Quaregnon. . . . .	48,476 75	27,059 42	20,626 81	47,286 23
63	Spa . . . . .	60,643 21	54,094 .	20,510 88	60,404 88
64	Grammont. . . . .	48,466 08	26,725 .	21,550 60	48,275 00
65	Stavelot . . . . .	20,723 91	11,250 60	9,411 86	20,642 46
66	Aerschot. . . . .	22,358 14	11,515 31	10,754 76	22,270 37
67	Nivelles . . . . .	70,990 12	56,410 .	44,501 12	70,711 12
68	Renaix. . . . .	64,547 60	52,102 62	51,992 09	64,094 71
69	Ninove. . . . .	51,550 68	15,000 .	6,426 68	51,426 68
70	Gheel . . . . .	51,291 56	14,822 54	16,546 04	51,168 58
71	Anvers . . . . .	2,970,509 43	1,350,578 98	1,617,021 41	2,967,600 39
72	Dour . . . . .	59,750 94	17,664 55	21,930 17	59,504 72
73	Péruwelz. . . . .	47,642 78	21,151 96	20,305 58	47,455 54
74	Mariembourg. . . . .	4,224 93	1,790 01	2,418 32	4,208 53
75	Charleroi. . . . .	177,476 41	70,585 17	106,193 74	176,778 01
76	Wavre. . . . .	42,222 78	15,690 20	26,566 64	42,056 64
77	Herve . . . . .	25,084 64	9,651 88	16,230 64	25,882 53
78	Rœulx. . . . .	15,756 06	4,900 .	8,712 .	13,702 .
79	Pâturages . . . . .	35,462 80	12,179 55	23,144 08	35,523 43
80	Jodoigne. . . . .	28,575 50	9,494 35	18,769 45	28,265 78
81	Beaumont . . . . .	14,620 52	4,625 .	9,940 06	14,563 06
82	Leuze. . . . .	58,541 11	12,137 12	26,252 52	58,389 64
83-84	Basel et Steendorp. . . . .	9,129 14	5,044 13	11,623 53	9,093 26
		7,004 28			7,574 40
85	Gembloux . . . . .	21,057 20	6,500 .	14,674 44	20,974 44
86	Soignies . . . . .	45,163 13	12,500 .	32,483 64	44,983 64

N° d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CONTRIBUTIONS directes en 1884 (principal). 3.	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Même chose de QUOTE-PART des communes à octroi. 4.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente. 5.	QUOTE-PART de chaque commune. 6.
67	Enghien . . . . .	27,206 20	7,500 "	19,799 28	27,099 28
68	Binche . . . . .	54,643 47	14,610 "	59,818 72	54,428 72
69	Roulers . . . . .	92,750 03	24,749 "	67,656 51	92,385 51
70	Hornu . . . . .	53,874 92	8,746 09	24,995 70	53,741 79
71	Blankenberghe . . . . .	46,947 87	12,000 "	54,765 36	46,765 36
72	Wasmes . . . . .	43,213 07	10,751 57	52,201 67	43,045 24
73	Tamise . . . . .	59,724 56	8,666 91	59,901 55	59,568 24
74	Vilvorde . . . . .	52,008 92	9,948 46	41,856 06	51,804 52
75	Bouillon . . . . .	10,751 30	1,546 99	9,357 87	10,704 86
76	Fontaine-l'Évêque . . . . .	29,578 55	5,455 "	26,007 28	29,462 28
77	Bastogne . . . . .	11,476 75	1,240 86	10,184 79	11,431 65
78	Chimay . . . . .	25,593 67	2,459 90	25,053 10	25,493 09
79-80	Jemappes et Flénu . . . . .	50,978 09	2,503 92	65,482 40	50,777 74
		15,067 80			15,008 58
81	Eecloo . . . . .	40,143 58	1,540 "	58,645 81	59,985 81
	Communes à octroi . . . . .	15,215,302 45	11,558,145 80	5,842,947 46	15,401,093 26
	Communes sans octroi . . . . .	15,894,055 73	"	15,859,450 44	15,859,450 44
	TOTAUX . . . . .	39,109,358 16	11,558,145 80	17,692,397 90	39,240,543 70

**ANNEXE D.**

---

**RELEVÉ**

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal  
depuis sa création.*

---

**(1860 à 1885.)**

---

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDENNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 4, 5 et 6.)	MONTANT DES CONTRA (de l'année précéd servant de base à la répartition du		
			Revenu sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.	
									4.
1860 (184 jours)	0,721,511 48	220,470 66	.	.	.	6,491,840 82	9,572,505 51	7,606,887 02	
1861	15,253,570 57	580,657 55	.	.	.	14,872,052 82	9,475,462 60	7,694,848 52	
1862	15,795,568 82	550,040 44	.	.	.	15,444,428 58	9,548,095 25	7,778,737 95	
1863	16,357,282 51	176,727 04 (pour 101 jours)	(b) 184,706 08	.	(b) 184,706 08	15,905,757 30	9,624,554 05	7,884,542 44	
1864	16,445,052 67	.	(b) 407,246 25	.	(b) 505,573 25	16,056,706 42	9,747,546 70	8,009,877 70	
1865	17,522,080 27	.	(b) 429,701 01	.	(b) 1,050,252 54	16,895,188 60	9,837,500 55	8,140,614 53	
1866	17,056,590 03	.	(b) 440,926 70	.	(b) 1,542,291 63	17,489,065 14	10,044,507 87	8,280,550 29	
1867	18,378,368 54	.	(b) 452,712 87	.	(b) 2,052,440 07	17,925,055 47	10,157,882 75	8,456 150 19	
1868	17,752,716 08	.	(b) 310,546 60	.	(b) 2,442,325 86	17,456,109 42	10,257,819 26	8,550,524 95	
1869	19,089,221 58	.	(b) 474,660 60	.	(b) 5,000,685 25	18,614,560 08	10,812,511 83	9,014,288 88	
1870	22,592,848 40	.	(b) 570,280 27 (e) 5,022,550 15	.	(b) 5,676,200 02 (e) 5,022,550 15	19,000,000 "	10,981,755 96	9,229,315 82	
1871	18,946,640 94	.	(b) 462,250 78 " (e) 1,465,590 84	.	(b) 4,504,711 05 (e) 5,120,446 46	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47	
1872	21,408,476 20	.	(b) 556,471 99 (f) 14,504 50	.	(b) 5,015,072 06 (e) 1,755,169 94	20,947,500 "	11,550,915 56	9,599,652 42	
1873	25,459,041 46	.	(b) 592,105 02	.	(b) 5,770,515 22 (e) 1,797,087 70	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,578 53	
1874	25,485,850 01	.	(b) 601,850 22 " (e) 212,618 06	.	(b) 6,652,860 18 (e) 1,655,568 95	23,094,618 75	11,960,465 09	10,204,189 14	
1875	25,045,770 08	.	(b) 657,711 57	.	(b) 7,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,050 41	12,511,521 50	10,599,586 27	
1876	25,500,910 18	.	.	(b) 56,516 74 (e) 54,500 25	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,252 41	25,461,817 17	12,615,575 12	10,950,298 98	
1877	24,705,442 54	.	.	(b) 58,861 55 (e) 1,915,782 56	(b) 8,107,166 14 "	26,658,086 65	12,944,498 58	11,555,960 63	
1878	25,774,678 20	.	.	(b) 1,754,642 67	(b) 8,445,856 11	25,509,520 87	13,176,174 70	11,751,585 27	
1879	25,790,268 96	.	.	(b) 86,139 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 05	13,481,500 89	12,157,082 58	
1880	25,666,900 59	.	.	(b) 547,704 59	(b) 7,518,992 59	26,014,604 98	13,755,281 41	12,541,795 69	
1881	26,815,065 48	.	(b) 675,071 76	.	(b) 7,978,455 53	26,159,995 72	14,029,509 04	12,643,855 81	
1882	27,598,111 56	.	(b) 574,267 44	.	(b) 8,670,111 85	27,155,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74	
1883	27,598,111 56	.	.	(b) 205,785 06	8,809,756 06	27,605,894 62	14,545,934 87	13,161,599 15	
1884	26,572,745 99	.	.	(b) 586,226 15	8,580,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10	
1885	29,551,818 55	.	(b) 111,504 65	.	9,077,521 64	29,240,545 70	15,215,502 43	13,894,055 75	

DÉSIGNATION de la dépense	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE				Mars le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
	les communes à octroi		les communes sans octroi.	est égale au revenu de l'octroi en 1859.		Dépasse le revenu de l'octroi en 1859.		
	à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.						
TOTAL.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
	16,970,482 55	5,164,388 35	52,177 25	1,205,275 22	(a) 0.58000764	60	9	N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu de 1859 s'élevait à fr. 11,558,145 80 c.
	17,170,511 01	11,510,410 05	07,087 14	5,265,485 05	0.424873389	67	11	
	17,526,851 16	11,485,773 31	158,586 56	3,320,068 31	0.49109101	65	13	(a) Pour la période qui s'est écoulée, du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.58000764.
	17,508,786 47	11,425,002 15	220,505 34	4,350,135 90	0.55178900	59	10	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 237).
	17,757,424 40	11,400,311 95	256,206 81	4,591,007 06	0.54331083	58	20	
	18,027,023 86	11,351,821 06	342,884 74	5,198,482 86	0.65858606	53	25	
	18,333,847 16	11,275,048 05	450,017 80	(c) 5,754,801 30	0.69233536	49	20	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un reco- veur que lorsque la répartition était ter- minée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la dé- duction de 194 francs de la somme répartie en 1867.
	18,594,018 02	11,250,210 00	534,301 79	(d) 6,160,748 78	0.73020086	46	32	
	18,797,544 21	11,202,713 50	434,088 54	5,700,567 58	0.60701931	50	28	
	19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0.73560864	44	34	(d) Voir le renvoi (c).
	20,211,067 78	9,765,906 89	2,086,462 55	7,147,630 58	0.77488763	41	37	
	20,006,014 05	9,619,065 94	2,498,101 58	7,851,925 48	0.83148323	37	42	(e) Réserve extraordinaire, article 15 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 127).
	20,939,505 98	9,486,458 24	2,802,205 80	8,568,855 06	0.89269565	35	46	
	21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,597 73	9,944,647 99	1.000098691	20	59	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux com- munes de la somme de fr. 14,504 50 c., lors de la répartition de 1872.
	22,164,652 25	8,664,256 54	4,329,604 17	10,100,778 04	0.99866539	22	57	
	22,919,707 57	5,365,350 56	8,121,467 72	10,921,261 33	1.03036783	13	62	
	23,563,872 10	5,585,530 36	8,545,598 07	11,550,887 84	1.05184686	18	62	
	24,300,459 21	3,660,452 10	10,721,147 08	12,276,486 76	1.05106105	14	56	
	24,927,759 97	5,351,138 01	8,451,894 31	11,706,288 55	0.99614548	17	63	
	25,638,383 27	5,351,138 01	8,557,559 85	11,067,710 17	0.98449289	17	63	
	26,077,075 10	5,351,138 01	8,649,418 38	12,014,048 59	0.97344439	17	63	
	26,673,564 85	5,365,318 66	8,677,060 76	12,097,614 30	0.95679787	18	62	
	27,187,494 89	3,595,552 19	10,872,001 94	12,665,473 95	0.98168189	13	68	
	27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 32	12,916,585 52	0.98138419	12	69	
	28,204,671 54	5,770,166 13	10,617,246 26	12,571,559 75	0.95783368	14	67	
	29,109,358 16	2,679,087 32	12,722,005 94	13,859,450 44	0.99609386	9	72	